

Règlement : **BAIGNADE STRICTEMENT INTERDITE**

CHAQUE PECHEUR OU ACCOMPAGNANT EST TENU DE RESPECTER LE PRESENT REGLEMENT, TOUS NON-RESPECT SERA SANCTIONNE OU FERA L'OBJET D'UNE EXCLUSION DEFINITIVE SANS REMBOURSEMENT

POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS LE SITE DE L'ETANG EST PLACE SOUS VIDEO PROTECTION.

Ouverture Pêche le week-end et jours fériés de 7h à 20h,
installez-vous une personne passera pour le règlement
de la carte de pêche.

En semaine pêche uniquement pour les titulaires
d'une carte annuelle ou mensuelle.

L'accès au site de l'étang est strictement réservé aux pêcheurs avec une carte de pêche de l'étang avec maximum 3 accompagnateurs.

En semaine le portail sera fermé et l'accès interdit, sauf promeneurs.

Pêche 100% NO KILL

Hameçon sans ardillon obligatoire, micro ardillon et ardillon écrasé toléré

Ponctuellement une petite quantité de gardons de taille supérieure à 12cm est autorisé à être emmené.

Les nuisibles perche soleil, gobie, silure, ne retournent pas à l'eau.
CARPES, AMOURS BLANCS ET ESTURGEONS SERONT OBLIGATOIREMENT ET IMMEDIATEMENT REMISE A L'EAU. *Le vol de carpes, amours blancs, esturgeons ou carnassiers fera l'objet d'un dépôt de plainte avec exclusion définitive !*

- Pêche avec 3 cannes/pêcheur. Fermeture de l'étang à partir du 1^{er} Novembre 2026
- Le tapis de réception est obligatoire pour la pêche de la carpe. Les photos de poissons seront prises à genoux, photos prises debout interdite.
- Les chiens sont à tenir en laisse. Les feux au sol sont strictement interdits.
- La propriété de l'étang n'est pas un camping ou une aire de divertissements.
- Le leurre artificiel (cuillère, twist, manié...) est interdit.
- À tout moment la personne de garde pourra demander à voir vos prises ou vos lignes
- Tresse et lead-core interdit**, seuls les bas de lignes en tresses sont autorisés long. max 20cm, hameçon taille 4 max. sans ardillon, la pêche à la graine crue est interdite.
- Ne sont autorisés que les parapluies ouvert ou demi-tentes pour s'abriter.
- Tout pêcheur doit pêcher droit devant soi et respecter les autres pêcheurs.
- Barque interdite, bateau amorceur toléré du moment qu'il ne gêne pas les autres pêcheurs.

La pêche est interdite dans la zone de réserve.

- Il est strictement interdit de jeter des déchets dans l'étang ou aux alentours.
- Il est strictement interdit de prélever de la faune ou de la flore sur l'étang.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

- Le permis de pêche est strictement personnel est doit être porté sur soi.
- Ne laissez pas vos cannes sans surveillance, en cas d'absence sortez vos lignes.